

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 02/02/24
Date d'affichage 02/02/24
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 17 / Votants : 22

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 9 février à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph
M. NOCART Eddy
Mme GRIMARD Eliane
Mme COULON Sylvie
Mme LAFARGE Audrey
M. DE SOUZA Bertrand

M. LABONNE Gérard
Mme MOUBAMBA Stéphanie
M. DESFEMMES Didier
Mme VERNIS Cécile
M. CONIL Gaël
M. DEBOST Anthony

Mme GUERRY Laure
M. CORRE Patrice
Mme METENIER Patricia
Mme FERNANDEZ Maryline
M. LEBON Thierry

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRUYERE Mireille a donné pouvoir à Mme MOUBAMBA Stéphanie
M. RENÉ David a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey
M. MARCAUD Hugues a donné pouvoir à M. LABONNE Gérard
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia
M. BAUDON Julien a donné pouvoir à M. DE SOUZA Bertrand

Absent :

M. DIFALLAH Azdine

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 17 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Patricia METENIER est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

3- Renouvellement de la dérogation aux rythmes scolaires

Rapporteur / Gérard LABONNE

Vu le courriel de l'Inspection d'académie reçu en Mairie le 30 novembre 2023, par lequel il est demandé aux communes de renouveler ou non la dérogation relative à l'organisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours ;

Vu les délibérations précédentes du 15 décembre 2017 puis du 5 février 2021, par lesquelles la commune de Saint-Yorre, après avis des Conseils d'école et des différents partenaires, avait opté pour un régime dérogatoire, à savoir l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les avis favorables des conseils d'écoles maternelle (13 février 2024) et élémentaire (15 février 2024) ;

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2024

Application accréditée F.d.e.p.a.l.e.c.o.r.s.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** de renouveler cette dérogation aux rythmes scolaires, aux mêmes conditions (durée de 3 ans) et selon la même organisation que lors de la précédente période (cf. horaires ci-après pour information), applicable à compter de la rentrée de septembre 2024.

Vote POUR à l'unanimité

Ecole maternelle Jacques Brel

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h 25 – 11h 25 Cours	8h 25 – 11h 25 Cours		8h 25 – 11h 25 Cours	8h 25 – 11h 25 Cours
Pause méridienne	11h 25 – 13h 25	11h 25 – 13h 25		11h 25 – 13h 25	11h 25 – 13h 25
Après-midi	13h 25 – 16h 25 Cours	13h 25 – 16h 25 Cours		13h 25 – 16h 25 Cours	13h 25 – 16h 25 Cours
Total cours 24 h	6 h	6 h	0 h	6 h	6 h

Ecole primaire Nicolas Larbaud

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h 30 – 11h 30 Cours	8h 30 – 11h 30 Cours		8h 30 – 11h 30 Cours	8h 30 – 11h 30 Cours
Pause méridienne	11h 30 – 13h 30	11h 30 – 13h 30		11h 30 – 13h 30	11h 30 – 13h 30
Après-midi	13h 30 – 16h 30 Cours	13h 30 – 16h 30 Cours	0 h	13h 30 – 16h 30 Cours	13h 30 – 16h 30 Cours
Total cours 24 h	6 h	6 h	6 h	6 h	6 h


Fait à Saint-Yorre, le 16 février 2024,

Le Maire,


Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,


Patricia METENIER

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2024

Approuvé en accord F. Biquillat